

D.M. n° 05 - n° 937

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

un crédit de 36 044,00 F. est ouvert à la section d'investissement, exercice 1975 .

article 2322 - programme n° 15/73 : construction 1er groupe scolaire de la ZAC  
LUDRES SUD.